

DÉPARTEMENT
27

EPCI :

EPCI à fiscalité propre

ARRONDISSEMENT
Bernay

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

Élection des autres membres du Bureau

Effectif légal
du conseil communautaire

68

Nombre de conseillers en exercice

68

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU, autres le Président et les Vice-présidents

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi seize du mois de décembre à dix-huit heures... 20... minutes s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine au Centre GILBERT MARTIN à GRAND-BOURGTHEROULDE.
 Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le mardi douze décembre deux mille vingt-trois.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Béatrice AUBIN (Le Thuit de l'Oison)	Claude GENGE (Eturqueraye)	Mélanie PETIT (Voiscreville)
Jean AUBOURG (Saint Ouen du Tilleul)	Bruno GERMAIN (Saint Pierre des Fleurs)	Denis PIEDNOEL (Saint Ouen de Thouberville)
Brigitte BARBETTE (Thénouville)	Joël GRAINVILLE (Bouquetot)	Gwendoline PRESLES (Bourneville Sainte Croix)
Franek BERTIN (Bosgouët)	Franek MAURÉCHY (St Pierre du Bosguéard)	Françoise PRUNIER (Bourg-Achard)
Jacques BINET (La Haye du Routot)	Véronique HERVIEUX (Les monts du Roumois)	Guick POISSON (Grand Bourgtheroulde)
Sylvain BONENFANT (Caumont)	Christine HOUEL (Flancourt Crescy En Roumois)	Patrice ROMAIN (Bourneville Sainte Croix)
Yannick BOUDET (Grand-Bourgtheroulde)	Annick LE MOIGNE (Amfreville-Saint-Amand)	Philippe ROMAIN (Saint Leger du Gennetey)
Cédric BROUET (Le Thuit de l'Oison)	Bernadette LETHIMONNIER (Saint Pierre des Fleurs)	Régine SENINCK (Saint Aubin sur Quillebeuf)
Franck BUCHER (Saint Philibert sur Boissey)	Dominique LEVASSEUR (Vallerot)	Josette SIMON (Bourg-Achard)
Frédéric CARDON (Vieux Port)	Richard ARRET (Bourg - Achard)	Bruno SIX (Les Monts du Roumois)
Laurent DEBEREST (Thénouville)	Nelly MARINIER (Bosroumois)	Anne STAB (Saint Pierre du Bosguéard)
Jéréme DEBUS (Amfreville-Saint-Amand)	Céline MAROULARD (Grand-Bourgtheroulde)	David TAURIN (Houguemare Guenouville)
Jean-Pierre DENIS (Bourg-Achard)	Arnaud MAUPOINT (Aizier)	Joël TEMPERTON (Bourg-Achard)
Didier DERLY (Tocqueville)	José MAURICE (Barneville Sur Seine)	Damien THIEBAULT (Saint Ouen de Thouberville)
Michel DEZELLUS (Le Landin)	Sandrine MENNITI (Saint Ouen de Thouberville)	Martine THY (Gauverville En-Roumois)
Aline DONNET-MOUSSEUX (Étreville)	Damien MERCIER (Trouville La Haule)	Christine VAN DUFFEL (Le Thuit de l'Oison)
Jacques DORLEANS (La Trinité de Thouberville)	Alain MICHALOT (Sainte Opportune La Mare)	Philippe VANHEULE (Bosroumois)
Gilbert DOUBET (Le Thuit de l'Oison)	William MIGNOT (Hauville)	Maryannick VERDURE (Bosroumois)
Laurent DUCHATEAU (Boissey Le château)	Olivier MORIN (Saint Denis des Monts)	Alain VIVIEN (La Haye Aubrée)
Maria DUFROY (Caumont)	Christophe DESCHAMPS (Grand-Bourgtheroulde)	
Véronique DUMINY (Bouquetot)	Michaël ONO-DIT-BIOT (Bosroumois)	
Daniel DUVAL (Saint Ouen de Pontcheuil)	Bertrand PECOT (Flancourt Crescy en Roumois)	
Myriam FERLIN (Grand-Bourgtheroulde)	Charly NOEL (Nauvay)	

Absents¹ : Jean Pierre DENIS excuse, José MAURICE excuse, Mélanie RIOULT excuse, Joël GRAINVILLE excuse, Jéréme DEBUS excuse, Richard ARRET excuse, Franek BERTIN excuse, Franck BUCHER excuse, Frédéric CARDON excuse, Laurent DEBEREST excuse, Jéréme DEBUS excuse, Jean-Pierre DENIS excuse, Didier DERLY excuse, Michel DEZELLUS excuse, Aline DONNET-MOUSSEUX excuse, Jacques DORLEANS excuse, Gilbert DOUBET excuse, Laurent DUCHATEAU excuse, Maria DUFROY excuse, Véronique DUMINY excuse, Daniel DUVAL excuse, Myriam FERLIN excuse, Franek MAURÉCHY excuse, Françoise PRUNIER excuse, Guick POISSON excuse, Joël TEMPERTON excuse, Damien THIEBAULT excuse, Martine THY excuse, Christine VAN DUFFEL excuse, Philippe VANHEULE excuse, Maryannick VERDURE excuse, Alain VIVIEN excuse.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Sylvain BONENFANT, président de Communauté de communes.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 53..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

..... Mme Melly Ravinier..... a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire.

Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

..... Veronique DURIN
CHRISTIAN FAYEL.....

1. Élection des membres du bureau, autres le Président et les Vice-présidents

Sous la présidence de M. Sylvain BONENFANT élu président par délibération N° CC/DG/147-2023 du 27 novembre 2023, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des autres membres du bureau. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a rappelé qu'en application de la délibération N° CC/DG/156-2024 du 16 décembre 2024, le conseil communautaire a fixé à 33 le nombre des autres membres du bureau, outre le président et les vice-présidents.

1. Élection du trente-troisième membre du Bureau²

1.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 60
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 60
- f. Majorité absolue ⁴ 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Maria DUFROY.....	<u>60</u>	<u>soixante</u>
.....
.....
.....

1.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

1.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	<u>1</u>
.....
.....
.....

1.1.4. Proclamation de l'élection du trente-troisième membre du Bureau

..... a été proclamé(e) trente-troisième membre du Bureau et immédiatement installé(e).
Mme Navia DUFROY

²Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le bureau ne comprend aucun « autres membres » (hors président et vice-présidents).

³ Ne pas remplir les 1.1.2 et 1.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴ Ne pas remplir le 1.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2. Observations et réclamations ⁵

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le seize décembre 2024, à heures, 58 minutes, en double exemplaire ⁶ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),



Les assesseurs,



Le secrétaire,



⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

DÉPARTEMENT
EURE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ROUMOIS SEINE**

ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS
(dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Mme	Maria DUFROY	08/1955	Membre du Bureau	

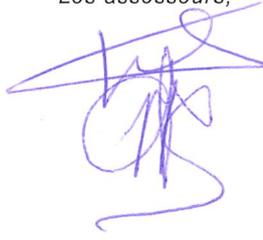
Fait à Grand Bourgtheroulde

, le 16/12/2024

*Le Président
(ou son remplaçant),*



Les assesseurs,



Le secrétaire,

